



COMMUNIQUÉ



Roissy,

Le 18 novembre 2025

PASSAGERS PERTURBATEURS : UN DÉCRET NÉCESSAIRE MAIS INSUFFISANT



Le SNPNC-FO prend acte de la publication le 7 novembre du décret gouvernemental visant à renforcer les sanctions contre les passagers indisciplinés. Ce texte va dans le sens d'une prise en compte d'un phénomène en hausse dont **les premières victimes sont les salariés frontline des compagnies aériennes en particulier les hôtesses et stewards en première ligne face à l'agressivité, aux refus d'obtempérer et aux violences verbales ou physiques.**

Pour autant, ce cadre réglementaire comporte plusieurs limites majeures que notre syndicat entend dénoncer et faire évoluer.

1. La protection des équipages reste insuffisante.

Le décret renforce les sanctions administratives contre les passagers, mais n'apporte aucune mesure nouvelle de **protection ou de soutien** aux hôtesses et stewards confrontés à ces situations.

Nous revendiquons :

- la mise en place par les Compagnies aériennes d'un **accompagnement systématique** (psychologique, juridique et organisationnel) pour tout PNC victime d'un incident.
- l'instauration de **procédures simplifiées de dépôt de plainte par les PNC**.
- la reconnaissance automatique en **accident du travail** pour tous les événements impliquant des agressions ou menaces.

2. Un système de sanctions efficace... seulement si les compagnies jouent le jeu.

La base de données repose sur la déclaration volontaire des transporteurs. Or, l'expérience montre que certaines compagnies hésitent à signaler les passagers pour ne pas "dégrader la relation commerciale".

Le SNPNC-FO demande :

- l'obligation de **signalement automatique** à la DGAC pour tout incident impliquant un refus d'obtempérer, une menace ou une entrave à la sécurité

3. Rien sur la reconnaissance et la formation des PNC

Le décret ignore la nécessité d'outils supplémentaires pour les équipages :

- formations mises à jour sur la gestion des conflits et la désescalade ;
- entraînements obligatoires actualisés dans toutes les compagnies à la gestion des comportements violents
- moyens matériels (housses de contention, procédures claires, renfort sécurité).
- la reconnaissance et la rétribution par les directions du niveau professionnel des PNC et leur implication dans les événements « passagers indisciplinés ».

Le SNPNC-FO appelle les directions des compagnies aériennes à ouvrir des discussions avec les représentants PNC afin de que ce décret devienne un premier pas vers une véritable protection systématisée des équipages et pas uniquement un outil de sanctions envers les passagers.

Le bureau national